

PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONT-L'ÉTROIT
Séance du samedi 11 avril 2015

L'an deux mil quinze, le onze avril, à neuf heures trente, le Conseil municipal s'est réuni, régulièrement convoqué en date du 2 avril 2015.

La séance a été publique et s'est déroulée sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques TAVERNIER, Maire de la commune, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 28 février 2015
2. Budget Primitif 2015 - Commune
3. Budget 2015 - Eau et Assainissement
4. Montant de la taxe affouagère (affouage 2014-2015)
5. Travaux sylvicoles 2015
6. Adhésion à la CAUE (Conseil d'Architecture Urbanisme et d'Environnement)
7. Subvention école élémentaire de Saulxures-lès-Vannes
8. Convention d'adhésion à la plate-forme de dématérialisation des envois au contrôle de la légalité mise en service par le Département de la Meurthe et Moselle.
9. Attribution de la Mission de Maîtrise d'œuvre pour l'assainissement communal
10. Réalisation des enquêtes de branchement dans le cadre de l'assainissement communal
11. Réalisation du levé topographique dans le cadre de l'assainissement communal
12. Questions diverses

Présents : Mmes et MM. BARTH Nicole, COURTOIS Sylvain, HILAIRE Jean-Paul, LUZI Domenico, PICHANCOURT Fabienne, ROUSSEL Michel, TAVERNIER Jean-Jacques, TISSERANT Alain

Absent(s) : GEORGE Bénédicte, GEORGE Pascal et MAURY Claudine

Secrétaire de séance : COURTOIS Sylvain

1) Procès verbal de la séance ordinaire du 28 février 2015

Lecture du compte-rendu de la séance du 28 février 2015, a été faite par M. le Maire.
Aucune observation n'ayant été formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Adopté par 8 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 « abstention »,

2) Décisions budgétaires - Budget Primitif 2015 Commune :

Vote les propositions du Budget Primitif de l'exercice 2015 :

Investissement :

Dépenses : 86 444.00 €

Recettes : 86 444.00 €

Fonctionnement

Dépenses : 164 975,00 €

Recettes : 203 665,00 €

Adopté par 8 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 « abstention ».

3) Décisions budgétaires - Budget Primitif 2015 Service eau et assainissement :

Vote des propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2015 :

Investissement :

Dépenses : 43 459,00 €

Recettes : 51 765,00 €

Fonctionnement

Dépenses : 45 035,00 €

Recettes : 45 035,00 €

Adopté par voix 8 « pour », 0 voix « contre » et 0 « abstention ».

4) Montant de la taxe affouagère 2015

Suite à l'attribution des affouages aux habitants, M. le Maire propose de fixer le prix de l'affouage 2015 à 50,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ;

- **fixe** le prix de l'affouage 2015 à 50,00 € (cinquante euros).

Adopté par 8 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 « abstention ».

5) Travaux sylvicoles 2015

Le maire présente le programme d'actions préconisé par l'ONF, pour la gestion durable du patrimoine forestier.

Il précise que le montant prévu des travaux sylvicoles s'élève à 11 650.00 € HT d'une part et le montant des travaux de maintenance à 3 000.00 € HT d'autre part.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **décide** de réaliser les travaux sylvicoles s'élevant à 11 650.00 € HT
- **décide** de surseoir à la réalisation des travaux de maintenance

Adopté par 8 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 « abstention »,

6) Adhésion C.A.U.E.

Le maire a donné lecture du courrier adressé le 10 mars dernier par le Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'Environnement de Meurthe et Moselle, par lequel ce dernier fait appel de cotisation, identique à 2014, soit 50.00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **décide** de ne pas renouveler l'adhésion pour 2015

Adopté par 8 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 « abstention ».

7) Subvention école élémentaire

Le maire expose le budget prévisionnel de sortie 2015, élaboré par Madame PAVILLOT directrice de l'école élémentaire de Saulxures-lès-Vannes qui fait apparaître un déficit 1 270.00 € (transport) et pour lequel elle sollicite une subvention des communes concernées.

Le maire fait état d'une rencontre ayant eu lieu avec ses collègues le 5 mars 2015, au cours de laquelle les modalités d'attribution ont été définies pour abonder le déficit budgétaire, soit une participation de 10.00 € par enfant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **décide** de voter une participation de 10.00 € par enfant, soit 30.00 €

Adopté par 8 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 « abstention ».

8) - Convention d'adhésion à la plate-forme de dématérialisation des envois au contrôle de la l'égalité mise en œuvre par le département de Meurthe et Moselle.

Le maire présente la convention d'adhésion à la plateforme de dématérialisation du Conseil Général de Meurthe et Moselle et ce, dans le cadre de la dématérialisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **approuve** cette convention et autorise le maire à la signer ainsi que toutes les pièces inhérentes.

Adopté par 3 voix « pour », 0 voix « contre » et 5 « abstentions ».

9) - Attribution de la mission de maîtrise d'œuvre pour l'assainissement communal.

Le maire rappelle la genèse de ce projet pour lequel un appel d'offre relatif à la mission de maîtrise d'œuvre a été lancé, l'ouverture des plis ayant eu lieu le 22 janvier 2015.

Après étude des 5 offres reçues, par les services du Conseil Général et sur leur proposition, le maire propose de retenir l'entreprise E.V.I. sise à Epinal 88000, pour un montant de 13 444.95 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **accepte** de retenir l'entreprise E.V.I pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre pour l'assainissement communal pour un montant de 13 444.95 € HT.

Adopté par 8 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 « abstention ».

10) - Réalisation des enquêtes de branchement dans le cadre de l'assainissement communal

Le maire présente le devis de l'entreprise E.V.I. concernant la réalisation des enquêtes de branchement et s'élevant à 3 825.00 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **approuve** ce devis et autorise le maire à signer toutes les pièces inhérentes

Adopté par 8 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 « abstention ».

11) Réalisation du levé topographique dans le cadre de l'assainissement communal.

Le maire présente le devis de l'entreprise E.V.I. concernant la réalisation du levé topographique et s'élevant à 2 500.00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

- **Approuve** ce devis et autorise le maire à signer toutes les pièces inhérentes

Adopté par 8 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 « abstention »,

12) Questions diverses

1- Monsieur Domenico LUZI fait état d'un courrier émanant de la mairie à propos du stockage de foin déposé sur le chemin de Chapon. Il ajoute qu'il en a pris bonne note et a résolu le problème.

2- Le Maire fait lecture d'un courrier du Président du Foyer Rural par lequel ce dernier l'informe que la fête des peintres n'aura pas lieu cette année, pour des raisons logistiques.

Le Maire déplore cette situation, car cette manifestation avait un réel impact sur la commune et son rayonnement notamment.

Le Maire demande aux membres du conseil municipal d'engager une réflexion constructive avec tous les administrés qui souhaitent s'impliquer, une réunion publique pouvant dès lors avoir lieu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12H40

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2015

BARTH Nicole	COURTOIS Sylvain
GEORGE Bénédicte <i>ABSENTE</i>	GEORGE Pascal <i>ABSENT</i>
HILAIRE Jean-Paul	LUZI Domenico
MAURY Claudine <i>ABSENTE</i>	PICHANCOURT Fabienne
ROUSSEL Michel	TAVERNIER Jean-Jacques
TISSERANT Alain	